

# PORTANT NOMINATION DU JURY POUR LA PREMIÈRE ANNÉE DE LICENCE LETTRES PARCOURS LETTRES ET ARTS VIVANTS

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 613-1 et L. 712-2 5°, et D. 911-31
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
- Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,
- Vu la délibération du conseil d'établissement en date du 28 avril 2020 portant délégation de pouvoir du conseil d'établissement aux directeurs de composantes relatives aux jurys d'examen,
- Vu le procès-verbal du conseil d'UFR en date du 12 septembre 2023 portant élection de Madame Geneviève ZEMBRI MARY aux fonctions de directrice de l'UFR lettres et sciences humaines.
- Vu les statuts de l'UFR de lettres et sciences humaines.

### LA DIRECTRICE DE L'UFR LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

### ARRÊTE

#### Article 1: Composition du jury

Le jury de validation de la première année de la licence Lettres parcours Lettres et Arts vivants est composé comme suit, pour l'année universitaire 2023-2024 :

Présidente du jury : Mme Laetitia BRANCOVAN, Maître de conférences

## Membres du jury enseignants :

- M. Pierre-Henri KLEIBER, Maître de conférences
- Mme Hélène MANUELIAN, Maître de conférences
- Mme Gaétane POPESCO, Professeure agrégée

- M. Christophe CAVALIER, Directeur du Conservatoire (CRR) de Cergy
- M. Marc SCHAPIRA, Professeur d'art dramatique, coordinateur du département théâtre au Conservatoire (CRR) de Cergy

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication et prendront fin, au plus tard, au terme de l'année universitaire 2023-2024.

### Article 3 : Publicité

Le présent arrêté est affiché de manière permanente sur les panneaux d'affichage réglementaire et sur le site internet de l'Université.

# **Article 4 : Exécution**

La directrice générale des services et le directeur de l'UFR de lettres et sciences humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 23 OCTOBRE 2023

La directrice de l'UFR lettres et sciences humaines

Geneviève ZEMBRI MARY



# PORTANT NOMINATION DU JURY POUR LA DEUXIÈME ANNÉE DE LICENCE LETTRES PARCOURS LETTRES ET ARTS VIVANTS

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 613-1 et L. 712-2 5°, et D. 911-31
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.
- Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
- Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,
- Vu la délibération du conseil d'établissement en date du 28 avril 2020 portant délégation de pouvoir du conseil d'établissement aux directeurs de composantes relatives aux jurys d'examen,
- Vu le procès-verbal du conseil d'UFR en date du 12 septembre 2023 portant élection de Madame Geneviève ZEMBRI MARY aux fonctions de directrice de l'UFR lettres et sciences humaines,
- Vu les statuts de l'UFR de lettres et sciences humaines,

## LA DIRECTRICE DE L'UFR LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

### ARRÊTE

### Article 1: Composition du jury

Le jury de validation de la deuxième année de la licence Lettres parcours Lettres et Arts vivants est composé comme suit, pour l'année universitaire 2023-2024 :

Présidente du jury : Mme Laetitia BRANCOVAN, Maître de conférences

### Membres du jury enseignants :

- M. Pierre-Henri KLEIBER, Maître de conférences
- Mme Hélène MANUELIAN, Maître de conférences
- Mme Gaétane POPESCO, Professeure agrégée

- M. Christophe CAVALIER, Directeur du Conservatoire (CRR) de Cergy
- M. Marc SCHAPIRA, Professeur d'art dramatique, coordinateur du département théâtre au Conservatoire (CRR) de Cergy

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication et prendront fin, au plus tard, au terme de l'année universitaire 2023-2024.

### Article 3 : Publicité

Le présent arrêté est affiché de manière permanente sur les panneaux d'affichage réglementaire et sur le site internet de l'Université.

# **Article 4 : Exécution**

La directrice générale des services et la directrice de l'UFR de lettres et sciences humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 23 octobre 2023

La directrice de l'UFR lettres et sciences humaines

Geneviève ZEMBRI MARY



# PORTANT NOMINATION DU JURY POUR LA TROISIÈME ANNÉE DE LICENCE LETTRES PARCOURS LETTRES ET ARTS VIVANTS

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 613-1 et L. 712-2 5°, et D. 911-31
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
- Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,
- Vu la délibération du conseil d'établissement en date du 28 avril 2020 portant délégation de pouvoir du conseil d'établissement aux directeurs de composantes relatives aux jurys d'examen,
- Vu le procès-verbal du conseil d'UFR en date du 12 septembre 2023 portant élection de Madame Geneviève ZEMBRI MARY aux fonctions de directrice de l'UFR lettres et sciences humaines.
- Vu les statuts de l'UFR de lettres et sciences humaines.

### LA DIRECTRICE DE L'UFR LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

### ARRÊTE

### **Article 1: Composition du jury**

Le jury de validation de la troisième année de la licence Lettres parcours Lettres et Arts vivants est composé comme suit, pour l'année universitaire 2023-2024 :

Présidente du jury : Mme Laetitia BRANCOVAN, Maître de conférences

## Membres du jury enseignants :

- M. Pierre-Henri KLEIBER, Maître de conférences
- Mme Hélène MANUELIAN, Maître de conférences
- Mme Gaétane POPESCO, Professeure agrégée

- M. Christophe CAVALIER, Directeur du Conservatoire (CRR) de Cergy
- M. Marc SCHAPIRA, Professeur d'art dramatique, coordinateur du département théâtre au Conservatoire (CRR) de Cergy

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication et prendront fin, au plus tard, au terme de l'année universitaire 2023-2024.

### Article 3 : Publicité

Le présent arrêté est affiché de manière permanente sur les panneaux d'affichage réglementaire et sur le site internet de l'Université.

### **Article 4 : Exécution**

La directrice générale des services et la directrice de l'UFR de lettres et sciences humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 23 octobre 2023

La directrice de l'UFR lettres et sciences humaines

Geneviève ZEMBRI MARY



# PORTANT NOMINATION DU JURY POUR LE DIPLÔME DE LICENCE LETTRES PARCOURS LETTRES ET ARTS VIVANTS

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 613-1 et L. 712-2 5°, et D. 911-31
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
- Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,
- Vu la délibération du conseil d'établissement en date du 28 avril 2020 portant délégation de pouvoir du conseil d'établissement aux directeurs de composantes relatives aux jurys d'examen,
- Vu le procès-verbal du conseil d'UFR en date du 12 septembre 2023 portant élection de Madame Geneviève ZEMBRI MARY aux fonctions de directrice de l'UFR lettres et sciences humaines.
- Vu les statuts de l'UFR de lettres et sciences humaines,

### LA DIRECTRICE DE L'UFR LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

# ARRÊTE

### **Article 1: Composition du jury**

Le jury de validation du diplôme de la Licence Lettres parcours Lettres et Arts vivants est composé comme suit, pour l'année universitaire 2023-2024 :

Présidente du jury : Mme Laetitia BRANCOVAN, Maître de conférences

### Membres du jury enseignants :

- M. Pierre-Henri KLEIBER. Maître de conférences
- Mme Hélène MANUELIAN, Maître de conférences
- Mme Gaétane POPESCO, Professeure agrégée

- M. Christophe CAVALIER, Directeur du Conservatoire (CRR) de Cergy
- M. Marc SCHAPIRA, Professeur d'art dramatique, coordinateur du département théâtre au Conservatoire (CRR) de Cergy

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication et prendront fin, au plus tard, au terme de l'année universitaire 2023-2024.

### Article 3 : Publicité

Le présent arrêté est affiché de manière permanente sur les panneaux d'affichage réglementaire et sur le site internet de l'Université.

# **Article 4 : Exécution**

La directrice générale des services et la directrice de l'UFR de lettres et sciences humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 23 octobre 2023

La directrice de l'UFR lettres et sciences humaines

Geneviève ZEMBRI MARY